Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900641-20260605-2026060507-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890
GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 10
votants : 11
Quorum : 6

Date de convocation :
22/05/2026

Date de publication et
d'affichage :
09/06/2026

Délibération
N° 2026.06.05-07

OBJET :
Représentants de la commune au SDEF

DÉLIBÉRATION N°2026.06.05-07 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Marie-Claire ACQUITTER, Béatrice CARIOU LECOQ, Anne-Marie DESTOUR, Julie GUERIN, Mme Elyane LE POMMERAY ; messieurs Vincent DENISE, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Aymeric LAFARGUE, Jean-Jacques LE BRAS, Philippe MAZET.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme Julie GUERIN ayant donné pouvoir à Béatrice CARIOU LECOQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Aymeric LAFARGUE.

Lors du dernier conseil municipal, le conseil a désigné les représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement du Finistère (SDEF) mais cette décision n'a pas été formalisée par une délibération.

Afin de régulariser cette désignation, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** M. Philippe MAZET en tant que représentant titulaire et M. Régis FEGAR en tant que suppléant afin de représenter la commune de Goulven aux réunions organisées par le SDEF.

VOTE : adopté à l'unanimité (11 pour).

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Aymeric LAFARGUE,
Secrétaire de séance





Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.